

CONCOURS 2010
6ème édition
nouvelles & poésies

thème :

La Couleur
du 1er mars au 31 juillet



Bibliothèque municipale Michel Raimbaud

Allée du Parc de Coubertin
85180 Le château d'olonne

tél. : 02 51 32 96 73

fax : 02 51 95 13 48

Mail : bibliotheque@ville-chateaudolonne.fr

REGLEMENT

> La Bibliothèque municipale Michel Raimbaud organise un concours de NOUVELLES et de POESIES dont **le thème choisi** est : « *La Couleur* ».

> Le concours est ouvert à partir **du 1^{er} mars 2010**.

> Les participants devront faire parvenir ou déposer leur(s) texte(s) avant le **31 juillet 2010** à l'adresse suivante :



Bibliothèque municipale Michel Raimbaud
CONCOURS 2010 « La Couleur »

Allée du parc de Coubertin
85180 Le Château d'Olonne

Pour Info :

Le service Patrimoine de la ville du Château d'Olonne organise parallèlement et, en association avec la bibliothèque, un concours de photographies sur le thème « **La Couleur à travers le patrimoine naturel et historique de la ville du Château d'Olonne** » (renseignements auprès du service patrimoine au 02 51 23 88 00)

*Article 1 :

> Le concours de nouvelles et de poésies comporte une seule et unique catégorie : **catégorie adulte (à partir de 16 ans)**.

*Article 2 :

> Tout participant peut, s'il le souhaite, concourir à la fois dans le concours de « NOUVELLES » et de « POESIES » et, envoyer de 1 à 3 textes, dans chacune des catégories mentionnées ci-dessus.

*Article 3 :

> Pour la *Poésie*, la forme est libre

> Pour la *Nouvelle*, le genre demeure libre : *policier, science-fiction, fantastique, historique, sentimental etc.*

> La « Nouvelle » devra comporter **3 à 6 pages maximum**

*Article 4 :

> Chaque candidat devra présenter **en 3 exemplaires, un texte dactylographié, format 21 x 29,7 cm, paginé, agrafé et** respecter **IMPERATIVEMENT** pour la rédaction de son texte, les données suivantes, le cas échéant, son texte sera considéré « hors concours » :

→ Interligne **simple**

→ Police de caractère **Arial ou Times new roman**

→ Taille de la police de caractère : **12**

→ Marges de **2,5 cm** (haut, bas, droite, gauche)

*Article 5 :

> Le texte (Nouvelle ou Poésie) portera **obligatoirement un titre**. Aucun nom, aucune signature ou signe distinctif ne devront y figurer.

> L'auteur joindra à son envoi, une enveloppe dans laquelle figureront sur papier libre : **nom, prénom, âge, coordonnées** (adresse, N° de téléphone et courriel) ainsi que, **le titre de la nouvelle ou de la poésie**. **Pour une meilleure lisibilité, ces informations devront être dactylographiées.**

> Par ailleurs, le candidat mentionnera sur l'enveloppe le type de concours (nouvelles ou poésies) auquel il participe.

*Article 6

> Le thème défini devra être respecté. Le cas échéant, le candidat sera considéré « hors concours ».

*Article 7

> Les candidats s'engagent à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi, le plagiat ou la contrefaçon pourrait leur être reprochés et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences.

*Article 8

> Le jury sera composé des bibliothécaires et de quatre membres de l'Association « Lire au Château ».

*Article 9

> Les concours de NOUVELLES et de POESIES comportent chacun 3 prix :

Nouvelles

➤ 1^{er} prix : lot(s) d'une valeur de 180 euros

➤ 2^{ème} prix : lot(s) d'une valeur de 100 euros

➤ 3^{ème} prix : lot(s) d'une valeur de 50 euros

Poésies

➤ 1^{er} prix : lot(s) d'une valeur de 100 euros

➤ 2^{ème} prix : lot(s) d'une valeur de 60 euros

➤ 3^{ème} prix : lot(s) d'une valeur de 30 euros

*Article 10

> La remise des prix aura lieu le **samedi 18 septembre à 11h00** à la Bibliothèque municipale Michel Raimbaud, **celle-ci sera accompagnée de la remise des prix du concours de photographies, organisé par le service patrimoine de la ville.**

A l'issu du concours, seront exposés du 18 septembre au 6 novembre les textes des lauréats ainsi qu'une sélection des meilleures photographies.

*Article 11

> A la fin du concours, la bibliothèque conservera les textes des candidats en vue d'une anthologie regroupant les meilleures nouvelles et poésies ; celle-ci sera disponible à la bibliothèque à partir du 18 septembre 2010 et consultable uniquement sur place.

> Par ailleurs, les textes des lauréats seront présentés sur le site de la ville www.lechateaudolonne.fr (rubrique : Culture → Bibliothèque).

*Article 12

> La participation au concours 2010 « *La Couleur* » implique l'acceptation du présent règlement.

A vos plumes...

